



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

RAPPORT DU JURY

CONCOURS EXTERNE D'EDUCATEUR SUR TITRES

Ouvert au titre de l'année 2025

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'EDUCATEUR EXTERNE SUR TITRES DE LA PJJ AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Rapport de jury présenté par Corinne POUIT, directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Ouest, présidente de jury.

CONTEXTE ET TEXTES REGLEMENTAIRES

L'édition 2025 s'est déroulée au sein des locaux de l'Espace VINCI, rue des Jeuneurs à Paris 2^{ème}.
Les 12 sous-jurys ont pu exercer dans de bonnes conditions matérielles tout au long de la semaine.

Références :

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 15 juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée de stage est d'un an.

Arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générales des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 28 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 18 avril 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes à pourvoir au concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

UN CALENDRIER

En 2025, le calendrier du concours externe d'éducateur sur titres a été le suivant :

Inscriptions à compter du 6 janvier 2025

Transmission des dossiers finalisant l'inscription : jeudi 6 février 2025

Formation des membres du jury et révision des grilles de notation : mardi 25 mars 2025

Réunion du jury, élaboration des sujets des épreuves orales : mercredi 26 mars 2025

Réunion du jury, consultation des dossiers des candidats : 28 avril 2025

Epreuve orale d'admission : lundi 12 au vendredi 16 mai 2025

Publication des résultats : mardi 20 mai 2025

LES EPREUVES DU CONCOURS

Conditions à remplir

Les candidats au concours externe d'éducateur sur titres doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique de l'Etat ainsi que les conditions particulières suivantes :

Être indemne de toute affectation mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur

Être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme. En application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de quarante-cinq minutes. Il a comme point de départ, en appui des éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription, un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes, sur sa formation et le cas échéant son expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est interrogé sur un cas pratique concernant les missions du service public de la protection judiciaire de la jeunesse l'amenant à formuler des éléments de réponse et des propositions d'actions. L'entretien permet en outre d'apprécier les connaissances générales du candidat en matière de politique du traitement de la délinquance des mineurs et de ses qualités de réflexion, et de vérifier ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 38 membres dont 17 hommes et 21 femmes. Il a été nécessaire de renforcer le nombre de sous-jurys vu le nombre de candidats retenu pour passer le concours.

12 sous-jury ont été constitués avec :

- 14 éducateurs
- 8 directeurs (DIR / DT / DS)
- 12 CADEC
- 2 psychologues
- 1 magistrat
- 1 extérieur

Le jury a été renouvelé à hauteur de 58 %.

ATTENDUS ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury a repris la fiche d'évaluation des candidats, utilisée les années précédentes en y apportant quelques précisions et des modifications pour une même compréhension des items par tous les membres des sous-jurys.

Une formation d'une journée a été assurée par le cabinet Conseil Public. Elle a porté sur les thématiques suivantes : la posture du jury, les critères de recrutement, l'évaluation des candidats et la prévention des discriminations durant l'épreuve orale. Elle a été complétée par une intervention de la CALPRA sur les principes de laïcité et neutralité.

Les sous-jurys ont été constitués en respectant la parité au sein de chaque trinôme (1H + 2F ou 2H + 1F). Par ailleurs, il a été veillé à intégrer dans chaque trinôme un agent ayant déjà pris part à la session 2024.

Le choix a été fait de débiter les auditions le lundi matin et de finir le vendredi en début d'après-midi, amenant en moyenne à 7 candidats par jour par jury (hors lundi et vendredi avec 5 candidats). Cette organisation a permis de débiter la réunion d'admission le vendredi 16 mai et de finaliser les arbitrages le lundi 19 mai en visioconférence avec un représentant à minima de chaque sous-jury.

La configuration en 12 sous-jurys a été salvée par l'ensemble des membres du jury mais une attention particulière doit être portée pour adapter le nombre de sous-jurys et permettre de tenir la réunion d'admission le vendredi en présentiel.

INSCRITS / ADMIS A CONCOURIR / PRESENTS AUX ORAUX

375 candidats ont été admis à concourir au concours sur titre en 2025 (260 en 2024) dont 67.5 % de femmes et 32.5 % d'hommes.

317 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (221 femmes et 96 hommes).

En 2025, le nombre de postes offerts sur la liste principale est passé de 42 à 60.

A l'issue des épreuves, sur les 60 candidats admis sur la liste principale : 43 femmes et 17 hommes avec une moyenne d'âge de 31 ans et 7 mois. 40 candidats ont été admis sur la liste complémentaire dont 28 femmes et 12 hommes.

7 candidats ont renoncé au bénéfice du concours.

53 lauréats sur liste principale et 7 lauréats sur liste complémentaire ont été nommés au 1^{er} septembre 2025. La liste complémentaire a été appelée jusqu'au rang 16.

1 candidat ayant obtenu le concours en 2024 a fait l'objet d'un report d'affectation au 1^{er} septembre 2025.

53 candidats nommés étaient, avant le concours, agents de l'Etat non titulaires (soit un peu plus de 88%) et 4 étaient extérieurs à la fonction publique.

Cette année :

- 77% des inscrits au concours détenaient un DEES

- 9,6% une expérience ou un diplôme équivalent dont 41% issus de la filière socio-éducative et 14% de la filière sportive.

Les affectations des candidats se répartissent de la manière suivante :

- 58 % en milieu ouvert
- 36 % en hébergement
- 4 % en EPM
- 2 % en DIR / DT

BILAN CONCOURS D'EDUCATEURS EXTERNE SUR TITRES 2025 PAR REGION

DIR	ADMIS A CONCOURIR		PRESENTS ORAUX		LAUREATS LP		LAUREATS LC		NOMMES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Centre-Est	11	26	9	22	0	6	2	3	0	6
	37		31		6		5		6	
Grand Centre	12	15	9	14	1	1	1	3	3	4
	27		23		2		4		7	
Grand-Est	11	29	9	27	1	7	4	1	1	5
	40		36		8		5		6	
Grand-Nord	16	19	14	18	2	3	0	2	2	2
	35		32		5		2		4	
Grand-Ouest	7	19	6	16	3	5	0	3	3	2
	26		22		8		3		5	
Sud	8	25	6	18	4	4	0	2	1	1
	33		24		8		2		2	
Sud-Est	15	29	12	24	1	4	1	3	2	5
	44		36		5		4		7	
Sud-Ouest	6	14	5	11	1	3	1	2	1	3
	20		16		4		3		4	
Ile-de-France	25	58	17	54	2	8	1	7	4	14
	83		71		10		8		18	
Guadeloupe	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0
	3		3		0		0		0	
Martinique	2	8	1	6	0	0	0	0	0	0
	10		7		0		0		0	
Guyane	4	3	3	3	1	0	2	1	0	0
	7		6		1		3		0	
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0		0	
Mayotte	2	1	2	1	0	0	0	0	1	0
	3		3		0		0		1	
Polynésie	2	5	2	5	1	2	0	1	0	0
	7		7		3		1		0	
Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0		0	
Total	122	253	96	221	17	43	12	28	18	42
	375		317		60		40		60	

NOTATION /SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Le jury plénier a établi une liste principale dont la note du dernier candidat retenu était 17,45.
Le dernier candidat de la liste complémentaire a obtenu la note de 17.05.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Observations

Le jury fait état d'une grande homogénéité dans le contenu et la densité des dossiers qui dépassent largement pour certains les 10 pages demandées comme mentionné à l'article 10 de l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ; alors que d'autres se réduisent à quelques feuillets. Tous les candidats n'ont pas fourni de rapport décrivant un projet ou une action éducative menée par eux.

La présidente et la vice-présidente du jury tiennent à saluer et remercier la disponibilité et le professionnalisme des gestionnaires de concours ayant en charge l'organisation en amont et le secrétariat durant les oraux, ce qui facilite le déroulé des épreuves aussi bien pour les membres du jury que pour les candidats.

Recommandations du jury

L'attention doit être portée pour les candidats sur les points suivants :

- Connaissance des évolutions réglementaires et législatives en cours
- Connaissance des droits et obligations des fonctionnaires
- Connaissance du référentiel des compétences du métier d'éducateur PJJ
- Connaissance de l'organisation territoriale et structurelle de la PJJ
- Connaissances des orientations nationales de la DPJJ
- Connaissance des notes d'orientation relatives à la mission en milieu ouvert, hébergement, insertion et détention.

La présidente du jury

Corinne POUIN